

Semaine du 4 au 8 juillet 2022

BANANE – SIGNATURE DU PROTOCOLE DE COOPERATION ENTRE LES INSTITUTS TECHNIQUES DE LA BANANE EUROPEENNE LORS DE L'INAUGURATION DU CENTRE DE LA BANANE DE MADERE



De gauche à droite (debouts) : Gérard Bally, Artur Lima, Yannick Fortunée, Laurent de Meillac, Humberto Vasconcelos, Leopoldo Cologan

De gauche à droite (assis) : Alexis Gouyé (UGPBAN), Jorge Dias (GESBA), Domingo Martín (ASPROCAN)

Le jeudi 23 juin dernier, les représentants des organisations de producteurs de Guadeloupe et Martinique (UGPBAN), des Canaries (ASPROCAN) et de Madère (GESBA) ont signé l'Accord de Madère, un protocole de coopération entre l'Institut Technique Tropical (IT2), le Centre de développement de la banane de Madère (BAM) et ASPROCAN.

L'objectif de la coopération entre les trois instituts techniques des régions ultrapériphériques est le partage d'informations, expériences et connaissances techniques et scientifiques, ainsi que la mise en œuvre de projets spécifiques d'intérêt mutuel, contribuant au développement harmonieux du secteur de la banane en Europe et à la défense de la banane européenne à travers l'Association des Producteurs européens de Banane (APEB).

La signature du protocole de coopération a eu lieu à Funchal, Madère, en présence du secrétaire régional de l'Agriculture du Gouvernement de Madère, Humberto Vasconcelos, alors que les représentants de l'Association de producteurs européens de bananes (APEB) participaient à l'inauguration du Centre de la Banane de Madère (BAM).

Le bananier est l'une des cultures agricoles les plus représentatives des RUP Antillaises et Macaronésiennes, qui revêt une grande importance socio-économique, environnementale et paysagère, ainsi que culturelle, pour ces régions.

Afin d'améliorer la qualité et accroître la réputation de ce fruit emblématique, le Centre de la Banane de Madère a été équipé de départements de recherche et développement, de soutien et de formation en faveur des producteurs, de champs de culture, de pépinières et d'autres infrastructures pour l'irrigation, la fertilisation, la maturation et le système de transport des bananes.

En plus d'être un pôle de recherche, le Centre de la Banane de Madère est un espace didactique à composante récréative et touristique, s'ouvrant au public à travers deux espaces distincts mais complémentaires : le musée, destiné à raconter l'histoire de la Banana da Madeira et les défis futurs pour le secteur; et le sentier agricole, un parcours qui permet de sillonner les terrasses, de visiter les pépinières et les champs expérimentaux, d'observer les travaux agricoles et la fonctionnalité des différentes infrastructures d'accompagnement, et de déguster les produits gastronomiques.

[Lien presse.](#)

*

UE – LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE PREND LA PRÉSIDENTIE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, SUCCÉDANT À LA FRANCE

Depuis le 1^{er} juillet, et jusqu'au 31 décembre 2022, la République tchèque assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne.

L'agenda politique a été recentré sur l'Ukraine, qui devient la priorité de la présidence tchèque du Conseil de l'UE (PTUE). La sécurité énergétique, l'économie européenne, le renforcement de la défense européenne et la résilience des institutions démocratiques constitueront les autres points forts de cette présidence.

L'agenda politique de la présidence française du Conseil de l'UE (PFUE), qui s'est achevée le 30 juin après six mois, avait déjà été bousculé par l'invasion russe en Ukraine. La France a ainsi eu à gérer la coordination de la réponse européenne au conflit et notamment les sanctions à l'égard de la Russie.

Concernant les dossiers liés aux régions ultrapériphériques (RUP), la PFUE a été marquée par la Conférence ministérielle des régions ultrapériphériques européennes qui s'est tenue en Martinique du 16 au 19 mai 2022. L'événement a été organisé par la Collectivité Territoriale de Martinique, région qui préside la Conférence des Présidents des RUP depuis novembre 2021.

Les représentants des neuf RUP européennes (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique, Mayotte, Réunion) ont défini des pistes de réflexion et des solutions d'avenir pour davantage d'adaptation des politiques européennes aux réalités ultramarines. Les secteurs de l'agriculture et de la pêche faisaient partie des axes prioritaires du programme (voir notre [InfoRup du 23 au 27 mai 2022](#)).

Concernant le secteur de la pêche ultramarine, le dossier du renouvellement des flottes de pêche artisanale des départements d'Outremer n'a pas trouvé d'issue favorable sous présidence française. Pourtant, les contraintes propres aux RUP ont un impact important sur le secteur de la pêche, caractérisé par 90% de petits bateaux, la grande majorité d'une taille inférieure à 12 mètres. L'absence

de renouvellement des flottes est devenue un danger tant pour la sécurité des pêcheurs que pour la sécurité alimentaire de ces territoires.

D'autres sujets portés par la PFUE et d'intérêt particulier pour les RUP n'ont pas été conclus sous présidence française, notamment : l'instauration de clauses miroirs dans le cadre des accords commerciaux, qui doivent permettre d'empêcher les produits des pays-tiers qui ne respecteraient pas les mêmes standards que ceux imposés aux produits européens d'entrer sur le marché européen.

Sur ce sujet, un consensus entre les États membres a toutefois été obtenu en février 2022 sur la nécessité de renforcer la cohérence entre la politique agricole, la politique commerciale et le Pacte vert européen. Le 3 juin, la Commission européenne a publié un rapport établissant que des marges de manœuvre existaient et rendaient les clauses miroirs légalement possibles. Ces questions doivent désormais être reprises par la présidence tchèque.

Concernant les Plans Stratégiques Nationaux (PSN), déclinaisons nationales de la Politique agricole commune (PAC), bien que la France ait fait pression sur la Commission pour une adoption rapide des PSN, ce sujet devra également être achevé sous présidence tchèque. En outre, sous PFUE, des dérogations à la PAC ont été accordées, notamment du fait de la situation en Ukraine, sur la culture en jachères ou l'assouplissement de l'exigence des rotations de cultures.

Sur l'agriculture bas-carbone, les États membres ont pris un engagement sous PFUE en faveur d'un cadre européen valorisant les pratiques de réduction et de captation carbone dans l'agriculture. La présidence tchèque devra continuer à mener ce dossier, sur lequel un texte sera présenté fin 2022.

Vous trouverez ici les [priorités](#) complètes et [l'agenda indicatif](#) des réunions de la présidence tchèque qui a débuté le 1^{er} juillet et ici le [bilan](#) officiel de la présidence française du Conseil de l'UE.

*

GOVERNEMENT – JEAN-FRANÇOIS CARENCO NOMMÉ MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES OUTRE-MER AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, GÉRALD DARMANIN, DONT LES FONCTIONS SONT ÉLARGIES À L'OUTRE-MER

Suite à la nouvelle composition du Gouvernement annoncée ce lundi 4 juillet, Gérald Darmanin, actuellement ministre de l'Intérieur, voit son portefeuille de ministre élargi aux Outre-mer. Est nommé auprès de lui, Jean-François Carenc, ministre délégué chargé des Outre-mer.

Jean-François Carenc remplace ainsi Yaël Braun-Pivet, qui avait été nommée ministre des Outre-mer le 20 mai 2022. Ce mardi 28 juin, elle a été élue présidente de l'Assemblée nationale à 242 voix sur un total de 462 suffrages exprimés.

Jean-François Carenc, président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) depuis 2017, autorité administrative indépendante chargée du bon fonctionnement du marché de l'énergie, a été préfet, entre autres, de Saint-Pierre-et-Miquelon (1996) et de Guadeloupe (1999) avant d'être nommé préfet de Paris en 2015.

Il a également été directeur de cabinet puis conseiller spécial auprès de Jean-Louis Borloo, alors ministre de l'Emploi, puis ministre de l'Économie et enfin ministre de l'Écologie, sous les présidences de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy.

Gérald Darmanin et Jean-François Carenco ont d'ores et déjà indiqué qu'ils se rendraient à La Réunion ce jeudi 7 juillet. Les deux ministres comptent « *parcourir dès l'été* » les territoires ultramarins.

*

PÊCHE ET ÉLEVAGES MARINS – NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DU COMITÉ NATIONAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS (CNPMEM)

Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) est un organisme professionnel de droit privé chargé de missions de service public. L'organisme défend les intérêts de la pêche maritime professionnelle française, pour l'ensemble des pêcheurs et aquaculteurs, auprès des pouvoirs publics nationaux et européens.

Le CNPMEM est composé d'un Conseil, de 42 membres élus pour cinq ans, et d'un Bureau. Il s'agit de l'échelon national de l'organisation professionnelle des pêches et des élevages marins qui comporte également des Comités régionaux (CRPMEM) et départementaux ou interdépartementaux (CDPMEM) répartis sur tout le territoire métropolitain et d'Outre-mer.

Les 42 membres du Conseil du CNPMEM se composent de 12 représentants des CRPMEM, 14 représentants des chefs d'entreprises de pêches maritimes et des élevages marins, 3 représentants des coopératives maritimes et 11 représentants des organisations de producteurs.

Les dernières élections ayant eu lieu en 2017, les membres du Conseil du CNPMEM ont donc été renouvelés et 12 nouveaux représentants des CRPMEM ont été nommés.

Pour les Outre-mer, ont été nommés au niveau des CRPMEM :

- Charly Vincent, de Guadeloupe, avec Luc Bergopsom comme suppléant ;
- Jean-Michel Cotrebil, de Martinique, avec Edouard Marine comme suppléant ;
- Léonard Raghnauth, de Guyane, avec Joël Pied comme suppléant ;
- Gérard Zitte, de La Réunion, avec Sébastien Camus comme suppléant.

Pour plus de détails, voir notre [InfoRup du 20 au 24 juin 2022](#) sur les élections des CRPMEM en date du 28 avril 2022.

Vous trouverez au lien suivant la [liste](#) complète des membres nommés au Conseil du CNPMEM nommés ce 4 juillet par arrêté de la Première ministre.

*

RÉGIONS – LE PORTUGAIS VASCO CORDEIRO ÉLU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RÉGIONS

Ce mercredi 29 juin, le Portugais Vasco Cordeiro (Parti socialiste européen) a été élu président du Comité européen des régions, organe consultatif de l'UE composé des représentants des autorités locales et régionales des États membres. Ces représentants sont amenés à donner leur avis sur la législation européenne concernant les régions et les villes.

Vasco Cordeiro, ancien président du gouvernement régional des Açores, région ultrapériphérique portugaise, et élu au Parlement régional açorien, remplace Apóstolos Tzitzikóstas, ancien député au Parlement grec et gouverneur de la région de Macédoine centrale, élu le 12 février 2020. Apóstolos

Tzitzikóstas devient premier vice-président du Comité des régions, fonction occupée jusqu'alors par Vasco Cordeiro.

Il s'agit du premier Portugais élu à la tête de l'institution européenne instituée en 1994 et du premier élu originaire d'une région ultrapériphérique. Vasco Cordeiro a également présidé, de 2014 à 2020, la Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe (CRPM), une association qui regroupe plus de 150 régions littorales de 25 pays différents.

Élu pour un mandat de deux ans, ses principales missions consisteront à diriger les travaux de l'institution, présider les sessions plénières des représentants régionaux et locaux de l'UE et représenter officiellement le Comité des régions sur la scène européenne, avec pour objectifs le renforcement de la démocratie, la défense de la politique de cohésion, la réalisation des objectifs du Pacte vert européen et l'amélioration du soutien apporté à l'Ukraine sur le plan régional.

*

ASSEMBLÉE NATIONALE – COMPOSITION FINALE DU NOUVEAU GROUPE « LIBERTÉS, INDÉPENDANTS, OUTRE-MER, TERRITOIRES »

Olivier Serva, député de la 1^{ère} circonscription de Guadeloupe, avait annoncé la semaine dernière la création d'un groupe consacré aux problématiques ultramarines au sein de l'Assemblée nationale.

Le nouveau groupe, nommé « Libertés, Indépendants, Outre-mer, Territoires » (LIOT) rassemble finalement des élus indépendants, libéraux, UDI, corses et issus de l'ancien groupe « Libertés et Territoires » et sera présidé par Bertrand Pancher, élu de la Meuse.

Cinq élus ultramarins rejoignent les rangs de ce nouveau groupe composé au total de 16 députés : Olivier Serva (Guadeloupe), Max Mathiasin (Guadeloupe), Nathalie Bassire (Réunion), Stéphane Lenormand (Saint-Pierre-et-Miquelon) et Estelle Youssouffa (Mayotte).

La formation en groupe parlementaire permettra aux députés membres de bénéficier des moyens qui y sont associés : niche parlementaire - séance mensuelle durant laquelle l'ordre du jour est fixé par les députés et dont un jour est réservé aux groupes d'opposition -, temps de parole, moyens financiers et humains.

La nouvelle composition de l'Assemblée nationale compte au total dix groupes politiques, dont trois s'inscrivent dans la majorité et sept appartiennent à l'opposition. Le groupe LIOT déclare avoir fait le choix de « *s'inscrire dans une opposition républicaine* », qualifiée de « *responsable* ».

Vous trouverez au lien suivant la [composition](#) complète du groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (LIOT) ainsi que leur [déclaration](#) de groupe.

AGENDA DE LA SEMAINE Semaine du 4 au 8 juillet 2022

	Conseil de l'UE / Conseil européen	Parlement européen	Commission européenne	Autres événements
<i>Lundi 04/07</i>	Comité spécial Agriculture	Session plénière à Strasbourg		

	<p>1. Programme de la présidence tchèque</p> <p>2. Situation des marchés dans le contexte de la guerre en Ukraine</p>			
Mardi 05/07		<p>Session plénière</p> <p>1. Débat sur la facilitation de l'exportation de produits agricoles ukrainiens</p> <p>2. Vote sur la sécurité alimentaire des pays en développement</p>	Réunion hebdomadaire du Collège des commissaires européens	
Mercredi 06/07		<p>Session plénière</p> <p>1. Présentation des priorités de la présidence tchèque du Conseil de l'UE et débat avec le Premier ministre tchèque</p> <p>2. Vote sur la compensation financière au secteur de la pêche pour les perturbations causées par la guerre en Ukraine</p>		
Jeudi 07/07		Session plénière		
Vendredi 08/07	Comité de la politique commerciale			